

SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Votre interlocutrice : Hélène FRUCHARD
Tel : 04 72 69 17 92
Ref : 2024 D 84 HF/BM

Objet : appel à projets Ville Vie Vacances 2026 (vacances d'hiver et de printemps)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon s'engage pour la prévention du désœuvrement des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, pendant les vacances scolaires. Elle coordonne, à ce titre, la mise en œuvre sur son territoire, du dispositif national Ville Vie Vacances (VVV), porté et financé par les services de l'Etat et la Ville de Lyon.

La prévention constitue, pour la municipalité, une priorité. Aussi, nous souhaitons poursuivre cette démarche, avec le lancement d'un nouvel appel à projets VVV pour les vacances d'hiver et de printemps 2026.

Critères d'éligibilité

- Le dispositif VVV s'adresse exclusivement aux jeunes, **âgés de 11 à 18 ans**, résidant dans les **quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**, cf. liste ci-dessous.
3^{ème} arrondissement : Moncey / 5^{ème} arrondissement : Sœur Janin / 7^{ème} arrondissement : Cités Sociales Gerland / 8^{ème} arrondissement : Etats-Unis, Langlet-Santy, Laënnec, Mermoz et Moulin à Vent / 9^{ème} arrondissement : Le Vergoin, Gorge de Loup-La Vallonnière et La Duchère.
- Les actions, organisées **pendant les vacances scolaires**, doivent privilégier **des activités à l'extérieur des quartiers** pour permettre aux jeunes la découverte de nouveaux horizons et **encourager la co-construction** avec les bénéficiaires.
- Qu'elles soient artistiques, culturelles, sportives... les activités proposées doivent favoriser la **mixité**, comporter une **véritable dimension pédagogique** et participer à **l'éducation à la citoyenneté**.
- Le dispositif **n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires** (ex : animations de proximité, accueil collectif de loisirs).
- Une attention particulière sera portée **aux démarches d'aller vers** qui permettent de **toucher des jeunes qui ne bénéficient pas déjà des actions de droit commun**.

L'attribution des financements sera effectuée au regard du respect des critères susmentionnés.

Calendrier

Pour répondre aux demandes émises par plusieurs structures et permettre la notification des subventions avant la réalisation des actions, **le calendrier de l'appel à projets prévoit l'ouverture de trois sessions de dépôt des dossiers :**

Session 1

- Dépôt des dossiers : en **octobre 2025** pour les actions prévues pendant les **vacances d'hiver et/ou de printemps 2026**.
- Notification des subventions : **fin janvier 2026**.

Session 2

- Dépôt des dossiers : en **février/mars 2026** pour les actions prévues pendant les **vacances d'été 2026**.
- Notification des subventions : **fin mai 2026**.

Session 3

- ▶ **Cette session aura lieu selon la disponibilité des crédits non attribués sur les précédentes sessions.**
- Dépôt des dossiers : en **juin 2026** pour les actions prévues pendant les **vacances de la Toussaint et/ou Noël 2026**.
- Notification des subventions : **fin septembre 2026**.

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche pour la session 1, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (*cf. lien ci-dessous*), entre le **29 septembre 2025 et le 17 octobre 2025**.

Pour garantir le bon fonctionnement de la nouvelle organisation présentée ci-dessus et vous offrir davantage de visibilité quant à la programmation de vos actions, le respect des délais est indispensable. **Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.**

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour une meilleure instruction des dossiers, il vous est demandé de justifier des bilans de vos actions dans les deux mois suivants le déroulement de l'action.

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polville.messagerie@mairie-lyon.fr

Contacts référents

Le Service Prévention de la Délinquance et les équipes du Développement territorial se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service prévention de la délinquance

Hélène FRUCHARD / helene.fruchard@mairie-lyon.fr / 04 72 69 17 92

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à la Sécurité, la Sûreté et la Tranquillité

Mohamed CHIHI

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué à
l'Action Citoyenne et à la Politique de la Ville

Jean-Luc GIRAULT